



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Réunion commune RID/ADR/ADN
Gemeinsame RID/ADR/ADN-Tagung
RID/ADR/ADN Joint Meeting**

**RID-24001-RC
09.01.2024**

Original : FR DE EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Convocation et ordre du jour provisoire

(voir ECE/TRANS/WP.15/AC.1/171 du 5 décembre 2023 et .../171/Add.1 du 9 janvier 2024 de la CEE-ONU)

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU qui aura lieu du **25 au 28 mars 2024 au siège de l'Union postale universelle (UPU), Weltpoststrasse 4, à Berne (première séance : lundi 25 mars 2024, à 10 heures).**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Citernes
3. Normes
4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN
5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN
 - a) Questions en suspens
 - b) Nouvelles propositions
6. Rapports des groupes de travail informels
7. Accidents et gestion des risques
8. Programme de développement durable à l'horizon 2030
9. Travaux futurs
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2023, tenue à Genève du 19 au 27 septembre 2023 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/170 et Add.1 – OTIF/RID/RC/2023-B et Add.1).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) à sa session d'automne 2023, la Réunion commune a élu M^{me} S. García Wolfrum (Espagne) présidente et M. S. Mahesh (Pays-Bas) vice-président pour 2024 ;
- b) les documents publiés par le Secrétariat de l'OTIF en langue allemande (autres que les invitations ou les rapports) portant la cote OTIF/RID/RC/ sont diffusés par la CEE-ONU en anglais, français et russe sous la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les déléguées et délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents ;

- c) la documentation sera disponible sur le [site web de la CEE-ONU](#) en anglais, français et russe et sur le [site web de l'OTIF](#) en langue allemande ;
- d) il se peut qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera ;
- e) dans la mesure où la session est écourtée d'une journée, le groupe de travail des citernes se réunira en ligne les 26 et 27 février 2024 pour discuter des documents au point 2 de l'ordre du jour (Citernes). Si nécessaire, la réunion sera prolongée le 1^{er} mars 2024. Le groupe de travail des citernes soumettra son rapport à la Réunion commune dans un document informel. Les délégués et déléguées souhaitant participer à la réunion du groupe de travail des citernes sont priés de contacter M. A. Bale (Royaume-Uni) (Arne.Bale@socotec.com) ;
- f) le vendredi 29 mars 2024 est un jour férié dans divers États parties / Parties contractantes. Afin de permettre aux délégués et déléguées de rentrer chez eux le jeudi 28 mars 2024, le Secrétariat a décidé, en consultation avec la présidente, de clore la réunion le jeudi à 13 h 30 au plus tard. La lecture du rapport (point 11 de l'ordre du jour) est donc prévue pour le jeudi matin, avec interprétation ;
- g) pour participer à cette réunion, vous devez vous enregistrer au moyen du [formulaire en ligne](#) d'ici le **8 mars 2024, dernier délai**.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/1 (UIP)	Contrôle des citernes passé la date spécifiée pour le contrôle intermédiaire
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/18 (Pays-Bas)	Exemption du calcul du temps de retenue réel pour les conteneurs-citernes et les citernes mobiles utilisés uniquement sur un parcours routier
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/26 (UIC)	Clarification du rôle de l'expéditeur dans le cas des wagons-citernes, conteneurs-citernes et citernes mobiles (chargés et vides non nettoyés) destinés au transport de gaz liquéfiés réfrigérés

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/9 (CEN)	Informations sur les activités du Groupe de travail des normes
-----------------------------------	--

4. Interprétation du RID, de l'ADR et de l'ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/21 (Allemagne)	Transport avec régulation de température : prescriptions énoncées au 7.1.7.4.2 de l'ADR et de l'ADN
--	---

5. Propositions d'amendements au RID, à l'ADR et à l'ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/3 (LGE)	Nota destiné à accompagner le nouveau diagramme figurant à la fin de l'instruction d'emballage P200, au 4.1.4.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/7 (CEPE)	Peintures et encres d'impression classées comme mélanges dangereux du point de vue de l'environnement (UN 3082, classe 9) et exigences pour les essais de performance liés à l'emballage de petites quantités
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/11 (LGE)	Définition révisée du terme « gaz de pétrole liquéfié »
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/25 (Secrétariat)	Harmonisation du RID, de l'ADR et de l'ADN avec les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/2 (Espagne)	Remplissage des conteneurs à gaz à éléments multiples
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/4 (EIGA)	Modification des mesures transitoires concernant le marquage des bouteilles d'acétylène
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/5 (Russie)	Propositions de modification du 6.8.2.1.27 et du 7.5.10
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/6 (Russie)	Propositions de modification de la section 1.2.1 de l'annexe A à l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/8 (EIGA)	Nouvelles mesures transitoires pour les citernes mobiles au 6.7
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/10 (Finlande)	Document de transport de marchandises dangereuses : 5.4.1.1.3.1 (Dispositions particulières relatives aux déchets), ajout de noms techniques
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/12 (EIGA)	Modification des prescriptions applicables au marquage des bouteilles d'acétylène « non UN »
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/13 (EIGA)	Modification des prescriptions applicables aux récipients à pression autorisés par le Département des transports des États-Unis d'Amérique
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/14 (Pays-Bas)	Définition de « véhicule couvert » au 1.2.1 de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/17 + INF.6 (LGE)	Proposition d'amendement à l'instruction d'emballage P 200, au 4.1.4.1 du RID et de l'ADR, visant à porter de 10 à 15 ans l'intervalle entre les contrôles périodiques des bouteilles pour gaz de pétrole liquéfié fabriquées selon la norme EN 14140
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/19 (ECMA)	Récipients à pression construits conformément à la norme EN 17339

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/20 (ECMA)	Appareils à pression construits conformément à une norme reconnue par une autorité nationale compétente
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/22 (Suède)	Transport de matériel animal contenant des matières infectieuses (No ONU 3373)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/24 (Suisse)	Correction du terme anglais « load compartment » dans les versions française et allemande

6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/23 + INF.7 (Allemagne, IRU)	Rapport sur les troisième et quatrième réunions du groupe de travail informel de l'apprentissage en ligne
INF.4 (EIGA)	Rapport du groupe de travail intersessions de la périodicité des épreuves pour les véhicules-batteries remplis conformément à l'instruction d'emballage P 200

7. Accidents et gestion de risque

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/15 (France)	Rapport de la réunion tenue les 23 et 24 octobre 2023 sur l'amélioration du signalement d'incidents de transport de marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2024/16 (France)	Amélioration du rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses (amendements aux 1.8.5.1, 1.8.5.2 et 1.8.5.4)

8. Programme de développement durable à l'horizon 2030

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2024 (Genève, 9-13 septembre 2024).

10. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

Facilités de circulation

Les délégués et déléguées qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser directement aux chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'W. Küpper', written in a cursive style.

(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Une copie de la présente est adressée :

- à titre d'invitation, aux organisations et associations internationales intéressées,
- aux entreprises ferroviaires, en les priant de délivrer les facilités de circulation mentionnées ci-dessus.